



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

NOTICE D'INFORMATIONS – Séjour randonnées en Andorre Avec HOTANSA France, séjours Andorrans.

Du 27/06/2017 au 4/07/2017

Le séjour est ouvert aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2016/2017 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants 10 minimum à 30.

Date : du mardi 27 juin 2017 au soir, au mardi 4 juillet 2017 le matin.

Déplacements : voitures personnelles et covoitages .Trois personnes minimum par voiture car garage payant.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre niveau Rando-Promenade d'un dénivelé de 500m environ et d'une durée de 4h environ (l'altitude maximum sera environ de 2500m).

HEBERGEMENT

A l'hôtel Himalaya, 4 étoiles normes locales, à Soldeu en Andorre.

COUT DU SEJOUR Le coût du séjour est fixé 395 € par personne.

Ce prix comprend :

- La pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Le pique-nique chaque jour, sauf 2 repas au restaurant compris dans le prix, l'un la journée tourisme, l'autre la journée à Os de Civis.
- Le garage couvert de 6 voitures.
- L'encadrement de la journée tourisme
- L'accompagnement des randonnées par un guide HOTANSA et Jacques Courteau.
- La contribution tourisme FFRP.
- La redevance au club La Randonnée Cérétane.
- Les frais de convivialités
- Les pourboires.

Ne sont pas compris :

- L'entrée à Caldéa (facultative 28€) pendant la journée « tourisme »
- Les assurances annulation qui seront proposées le jour de la signature du contrat.
- Le voyage AR.
- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

LA RANDONNEE CERETANE

Inscriptions et modalités de paiement :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 28 octobre 2016.

Les inscriptions seront retenues contre versement d'un chèque d'acompte de 100 €, à l'ordre de la Randonnée Cérétane. Les places étant limitées, c'est la date de réception des chèques qui donnera la priorité.

Le prix du séjour est calculé pour un ensemble de 21 personnes. Il est recommandé de contracter l'assurance annulation.

En cas de désistement non couvert par l'assurance le participant s'engage à trouver lui-même un remplaçant.

Pour les garanties individuelles souscrites, se reporter aux annexes 10 et 11

Conditions d'annulation :

Annulation avant le 27 Avril : Restitution des sommes versées

Annulation entre le 27 Avril et 12 Juin : L'acompte de 30 % est retenu.

Annulation postérieure au 12 Juin : 100 % du séjour est retenu.

Recommandations :

Prévoir les équipements classiques pour la randonnée en montagne. Emmener des boites plastiques pour les pique-niques.

La Responsable du séjour :

Jacques COURTEAU

06 89 69 46 11

Annexe 12bis : articles R211-6 et R211-12 du code du tourisme et conditions de vente : disponibles sur le site <[<>>>](http://rando.ceretane.org)